

**PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021 A 19 H 00
A L'ÉJMT DE TROUY**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Était absent : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Était excusé : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

**I/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22/06/2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Installation d'un nouveau conseiller municipal, Romain DOUBRE, suite à la démission de Madame Agnès ROSE-DA COSTA et actualisation de la composition des commissions municipales en découlant

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux que suite à la démission par lettre en date du 19 juillet 2021 de Madame Agnès ROSE-DA COSTA de son mandat de Conseillère municipale, dont une copie a été adressée à Monsieur le Préfet, l'assemblée peut être complétée par la désignation du suivant de la liste conduite par Philippe MOUTAUD, ayant remporté 253 voix et 2 sièges de Conseillers municipaux (communes de plus de 3 500 habitants), à savoir par Monsieur Romain DOUBRE. Monsieur le Maire rend compte de la participation de Monsieur Romain DOUBRE aux différentes commissions municipales : voiries-sécurité routière ; écoles et petite enfance. Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** la constitution et la composition des commissions telles que présentées.

II/ POINTS INFORMATIFS

1. Points et Bilans :

➤ **Des séjours été 2021 au Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire invite Madame Nathalie IMBERT, Conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs à dresser le bilan du séjour été 2021. Elle explique à l'assemblée que le Centre de Loisirs a accueilli 186 enfants du 12/07 au 27/08, parmi eux 119 sont de Trouy et 67 des communes extérieures (Plaimpied, Subdray, Senneçay, St Caprais, Arçay, etc). Elle ajoute qu'il a fallu fermer le centre la dernière semaine d'Aout à cause de 4 cas de covid.

Madame Nathalie IMBERT explique également que la municipalité a embauché 7 animateurs en juillet sous la direction de Madame Julie GUEDE et 6 en Août sous la direction de Madame Christine RONDREUX-MONTCHARMONT dont 3 animateurs qui ont travaillé les 2 mois. 3 d'entre eux ont bénéficié de l'aide au BAFA proposée par la commune. Elle invite tout jeune intéressé par ce dispositif à se manifester auprès des services municipaux. Elle ajoute que le Centre de Loisirs

sera également ouvert pour les vacances de Toussaint du 25/10 au 5/11/2021, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15/10 délai de rigueur.

➤ De la rentrée scolaire pour 2021/2022

Monsieur le Maire invite Madame Rachel TANNEUR, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires à présenter les effectifs de la rentrée scolaire 2021/2022. Elle informe l'assemblée que pour les écoles élémentaires et maternelles de TROUY, ce sont 184 élèves au Bourg (129 en élémentaire et 55 en maternelle) et 151 élèves au Nord (101 en élémentaire et 50 en maternelle) soit un total de 335 élèves. Elle précise que chaque année les effectifs diminuent un peu plus (- 19 enfants en tout sur la commune par rapport à la rentrée dernière), ce n'est pas catastrophique mais il faut surveiller cette baisse. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a une stabilisation des effectifs sur le Bourg mais une diminution sur le Nord à surveiller. Il informe également l'assemblée de l'arrivée d'une nouvelle directrice, Madame CITADELLE, à l'école élémentaire du Nord, et lui souhaite la bienvenue.

➤ Des travaux effectués dans les écoles durant l'été 2021

Monsieur le Maire invite Monsieur marc SOUDY, Adjoint délégué aux travaux à présenter les travaux effectués dans les écoles cet été. Il explique à l'assemblée que comme chaque été, les services techniques sont intervenus pour effectuer des travaux dans les écoles de la Commune comme la mise en peinture et le changement des éclairages, le soufflage et le balayage de la cour, la vérification des BAES, des éclairages et de l'alarme incendie, le nettoyage, la taille des haies, arbustes et la tonte des espaces verts. Il précise que le plus gros des travaux a été l'isolation des 2 restaurants scolaires avec l'installation de cloisons phoniques et la mise en peinture.

2. Porter à connaissance de l'arrêté préfectoral n° 2021-0816 du 9 juillet 2021 portant enregistrement de l'agrandissement d'un atelier de stockage et de préparation d'épices exploité par la SA LA BOVIDA sur le territoire de la commune du Subdray, ZAC César.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture du Cher a transmis l'arrêté préfectoral N° 2021-0816 relatif à l'agrandissement d'un atelier de stockage et de préparation d'épices exploité par la SA LA BOVIDA sur le territoire de la commune du Subdray, ZAC César. Une copie a été déposée en mairie et tenue à la disposition de toute personne intéressée, puis conservée aux archives municipales, après avoir été porté à la connaissance du Conseil municipal.

3. Calendrier électoral 2022

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qu'en 2022, se dérouleront les élections suivantes Présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022 et Législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022. A cet effet et afin d'anticiper la préparation des scrutins, tous les élus sont invités à retenir ces dates et à les réserver pour la tenue des bureaux de vote.

III/ POINTS DES RENDUS COMPTES (DÉCISIONS)

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a eu à prendre depuis le dernier Conseil municipal dans le cadre de ses délégations.

1. Acte modificatif au MAPA N° 08-2020 portant sur la maîtrise d'œuvre du château Rozé relatif à la mission de diagnostic structurel

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** :

- de la signature de l'avenant N° 1 au MAPA n° 08-2020 relatif au diagnostic structurel ;
- du nouveau montant du MAPA N° 08-2020 qui passe de 110 776.87 € HT à 116 276.87 € HT ;
- et de son inscription au budget 2021 de la Commune.

2. Du contrat passé avec le groupe GINGER pour les études du sol du château Rozé

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** :

- de l'acceptation de cette mission pour un montant de 4 950 € HT avec GINGER CEBTP (45) pour un montant de 4 950 € HT ;
- et de son inscription au budget 2021 de la Commune.

3. MAPA n° 05-2021 relatif à la réhabilitation des tours, du kiosque et de la serre et des missions SPS, CTC et diagnostic s'y rattachant en référence au MAPA N° 21-2019

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de l'attribution des lots et de la déclaration sans suite du lot N° 4 pour un montant de 100 000 € HT. Cette décision est motivée par le motif d'intérêt général suivant : Insuffisance de concurrence. En conséquence, il sera procédé à une nouvelle consultation, soit un total de 181 351.31 € HT et 217 621.56 € TTC

LOTS	CANDIDATS	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 GROS OEUVRE	SAS CAZIN	49 545.64	59 454.76
2 CHARPENTE COUVERTURE ETANCHEITE	ELVIN	64 100.00	76 920.00
PSE Toiture Tour Ouest		22 800.00	27 360.00
3 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	ATELIER MENUISERIE DES FORGES	16 753.52	20 104.22
4 MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE /VITRERIE	sans suite		
5 REVETEMENTS SOLS PLATRERIE PEINTURE	SBPR	13 152.15	15 782.58
6 ELECTRICITE	SEEC	15 000.00	18 000.00

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** de l'attribution des missions complémentaires pour la rénovation des 2 tours, ainsi qu'il suit :

AJOUT DES 2 TOURS	OFFRES	CANDIDATS	Montant € HT	Montant € TTC
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX AMIANTE + PLOMB	Devis du 16/06/2021	CTI (45)	279.167	335,00
MISSION SPS	Proposition du 7/06/2021	CABINET VERLIAT (18)	240,00	288,00
MISSION CTC	Avenant n° 1 au contrat 9333504	VERITAS (18)	1 200,00	1 440,00

Ce qui représente une mission totale de :

MISSIONS POUR LA SERRE, LE KIOSQUE ET LES DEUX TOURS DU CHATEAU ROZE	PRESTATAIRES	Montant total € HT	Montant total € HT
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX AMIANTE + PLOMB	CTI (45)	781,667	938,00
MISSION SPS	CABINET VERLIAT (18)	1 212,00	1 454.40
MISSION CTC	VERITAS (18)	2 400,00	2 880,00

4. Contrat de maintenance du panneau d'affichage lumineux TN assortie de la liaison téléphonique mobile 4G

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant renouvellement du contrat de maintenance, service et assistance avec liaison mobile 4G, confié du 13/09/2021 au 12/09/2022 à la SAS Centaure Systems, pour un montant de 950 € HT ou 1 140 € TTC et **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune – chapitre 011 – article 6156 de la section de fonctionnement.

5. Contrat de maintenance du panneau d'affichage lumineux TB assortie de la liaison téléphonique mobile 4G

Le Conseil municipal **A PRIS ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant :

- o D'une part, souscription de la liaison mobile 4G du 28/01/2021 au 27/01/2022 auprès de la société LUMIPLAN, pour un montant de 240 € HT ou 288 € TTC
- o D'autre part, souscription du contrat de maintenance « Sérénité », qui entrera en vigueur dès la fin de l'échéance de garantie dudit matériel au 24 mars 2022.

Et **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune – chapitre 011 – article 6156 de la section de fonctionnement.

IV/ POINTS DÉLIBÉRATIFS

**VIE MUNICIPALE ET LOCALE : Franck BRETEAU, le maire
conseiller communautaire**

LA VIE POLITIQUE ET LES RELATIONS PUBLIQUES

1. Projet château Rozé : présentation de la synthèse de la consultation des élus et des réponses apportées et de l'avant-projet en découlant finalisé le 6-09-2021 avec l'assistant à maître d'ouvrage et le maître d'œuvre

Suite à la réunion du 6 septembre 2021 entre le maître d'ouvrage, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, et le maître d'œuvre assisté des bureaux d'études, l'ensemble des observations des élus qui sont venus consulter l'avant-projet en mairie de mi-juillet à fin août 2021 a été examiné avec soin. Le Conseil municipal s'est positionné sur plusieurs points. L'orientation de l'extension suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, avis sollicité par la Préfecture dans le cadre de financements DETR bien que le château ne soit pas classé monument historique ; la pertinence des options notamment à la climatisation de la salle des actes et l'actualisation du plan de financement avec toutes les options prévues au marché de travaux en découlant. L'estimation de l'avant-projet à hauteur de **1 477 741 € HT** passerait à **1 557 541 € HT** suivant les options retenues. Considérant que le positionnement du conseil municipal a pour objet de valider l'avant-projet et ainsi de pouvoir passer aux phases projet (PRO), permis de construire (PC), DCE (dossier de consultation des entreprises) et aux demandes de financement ; Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à la majorité (2 absentions : Messieurs Philippe MOUTAUD et Romain DOUBRE) **A PRIS** en considération les deux alternatives d'orientation de l'extension qui seront examinées dans le cadre de la phase n° 2 de la restructuration du château Rozé tant au niveau urbanistique que du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) du marché de travaux qu'au niveau du montage financier de l'opération ; **RETIENT** favorablement les options suivantes :

Option 1, travaux R+2 : 32 800 € HT

Curage combles : 9 000 € HT

Isolant 300 mm : 4 700 € HT

Planchers combles : 19 100 € HT

Option 2, climatisation bureaux : 6 000 € HT

Option 3, climatisation local serveur : 6 000 € HT

Option 4, climatisation salle des actes : 20 000 € HT

Option 5, alarme anti-intrusion : 6 000 € HT

Option 6, vidéosurveillance : 15 000 € HT

Option 7, suppression autocom et téléphones : - 6 000 € HT

A PRIS ACTE en conséquence, en vertu des choix opérés ci-dessus, que l'estimation de l'avant-projet passe de **1 477 741 € HT** à **1 557 541 € HT ET DIT** que ce montant de dépenses prévisionnelles sera inscrit dans le cadre du programme « château Rozé » du budget général 2021 de la commune.

2. Projet Boulodrome : actualisation du plan de financement dans le cadre de la présentation d'un nouveau dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021 et du Contrat Ville-Centre

Le Conseil municipal **A APPROUVÉ** l'actualisation du plan de financement de l'opération « réalisation d'un boulodrome » **pour un montant total HT estimé à 187 008.98 €**, tel que ci-après présenté et ce, en tenant compte de sa nouvelle implantation sur le site de la prairie du château Rozé et dont le calendrier d'exécution est prévu pour ce dernier trimestre 2021 ; **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **74 804,00 €** représentant 40 % du montant total de l'opération et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

Le Conseil municipal à l'unanimité **A APPROUVÉ** le plan de financement de l'opération «**Boulodrome** » **pour un montant total HT estimé à 187 008,98 €** tel que ci-après présenté ; **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes 2021-2023 une subvention **à hauteur 56 102,00 € représentant 30 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération et **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour le 4^{ème} trimestre 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la Commune, en section d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - BOULODROME POUR NOUVEAU DOSSIER				
DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
		SUBVENTIONS	130 906,00	70%
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE	4 532,20	DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération	74 804,00	40%
Esquisses	1 420,00			
Maîtrise d'œuvre (exécution travaux)	3 112,20			
FOURNITURES ET TRAVAUX	182 476,78	DISC BOURGES PLUS	56 102,00	30%
Terrains boulodrome et aménagements annexes	110 000,00			
Bâtiment	3 650,00			
Bâtiment	12 000,00			
Bâtiment	45 545,00	APPORT COMMUNAL	56 102,98	30%
Levé topographique	530,00			
Raccordement eau potable	2 251,78			
Branchement eaux usées	4 000,00			
raccordement réseaux électricité	4 500,00			
TOTAL HT	187 008,98	TOTAL	187 008,98	100%

3. Approbation de l'avenant N° 5 proposé par Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher au titre du Contrat de Ville-Centre Bourges Plus 2017-2021 et les pôles d'agglomération

Le contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » a été signé en date du 16/10/2017, entre Monsieur le Maire de la ville de Trouy et Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher. Ce contrat définit une politique ambitieuse d'aménagement du territoire du Cher ayant pour objectifs de :

- garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

Depuis sa signature, plusieurs avenants ont été adoptés afin de modifier les opérations présentées par les villes qui en sont bénéficiaires, à savoir Bourges ; Saint-Doulchard ; Mehun sur Yèvre ; Saint germain du puy et Trouy. Le dernier avenant référencé N° 4 a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 mai 2021. Le présent avenant N° 5, présenté par le Conseil départemental du Cher en date du 15/06 et 12/07/2021, a pour objet de déployer un reliquat de de l'enveloppe de 191 500 €, suite à la demande de révision de la ville de Trouy en novembre 2020.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'avenant N° 5 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

4. Désignation d'un référent pour le suivi de l'étude « Trame verte et bleue » conduite par la Direction de l'Environnement et du développement Durable de de Bourges Plus et des interlocuteurs élus pour le suivi des offres de services déployés par Bourges Plus dans les domaines suivants : portail Open Data, Charte Informatique, Sécurité informatique, Conseil sur informatisation des écoles, Partage d'une liste collective de fournisseurs et prestataires

Bourges Plus a sollicité notre ville pour que des référents soient nommés afin de suivre :

1. l'étude « Trame Verte et Bleue ». Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Conseiller municipal délégué aux relations extérieures dont les relations avec la Communauté d'agglomération de Bourges, BOURGES PLUS et vice-président à BOURGES PLUS, est désigné référent « trame verte et bleue ».
2. De l'offre de services déployée auprès des communes dans les domaines suivants : Portail open data, Charte informatique, Sécurité informatique, Conseil sur information des écoles, Partage d'une liste collective de fournisseurs et prestataires. Messieurs Stéphane DUFLOUX, Adjoint au Maire délégué à la communication et Monsieur Jean-Yves IMBERT, Conseiller municipal en charge de l'informatique ont été proposés par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A ABROGÉ et REMPLACÉ** la délibération N° 06-2021 du 20 janvier 2021, par la présente délibération portant actualisation de la désignation des délégués et correspondants.

5. Approbation de la reprise en domaine public des VRD du lotissement « Les Brigamilles »

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** le classement des voies privées et équipements des parcelles, tel que ci-après, dans le domaine public communal ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et **CONFIE** la rédaction et l'établissement de l'acte authentique par devant Maître PREVOST notaire à LEVET (*) en vue de faire l'objet d'une publication à la conservation des hypothèques.

« Les Brigamilles »	PARCELLE Les Brigamilles	ml	m2
REGULARISATION parcelle	AK 235		140
REGULARISATION parcelle	AE 240		95
ESPACE VERT	ZH 56		3117
VOIRIE	ZH 56	491	

6. Actualisation et mise à jour de la délibération portant sur la régularisation par acte notarié de la situation de plusieurs parcelles situées dans l'emprise de la propriété de la ville château Rozé

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A ÉMIS** un avis favorable sur les régularisations susvisées pour l'euro symbolique ; **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire et Madame Béatrice RATELET, Maire adjointe, avec la possibilité d'agir séparément, à signer l'acte notarié et toutes pièces se rattachant à ces régularisations auprès de Maître Chantal DANJON, à Bourges, Notaire en charge de ce dossier ; **DIT** que les frais d'acquisition et de bornage seront pris en charge par la ville de Trouy, l'acquéreur et **PRÉCISE** que les dépenses en découlant seront pris en charge par au Budget général de la commune de Trouy.

LA GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL ET LES RESSOURCES HUMAINES

Création de deux postes à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un agent employé à l'origine à temps complet au service technique espaces verts avait demandé à bénéficier d'un temps partiel à 50 % en octobre 2018 pour création d'entreprise. Il a ainsi poursuivi ses 2 activités pendant 3 ans. L'autorisation arrivant à son terme, cet agent souhaite continuer à travailler à mi-temps à la commune. Aussi, afin de nous conformer avec la réglementation sur le cumul d'activité, nous devons supprimer l'ancien poste de cet agent à temps complet, avec son autorisation et créer un nouveau poste à temps non complet de 17h30. Pour autant, comme cela impactait le volume horaire à la baisse, nous avons également profité de cette situation pour analyser les besoins du service espaces verts et décider de la création d'un autre poste à temps non complet de 29h par semaine. Ce poste pérenne permettra d'absorber notamment le travail supplémentaire au château Rozé.

Pour conclure le Maire vous propose la création d'un poste à TNC de 17.50/35 et la création d'un poste à TNC de 29/35 La suppression du poste initial sera étudiée lors du prochain Conseil, l'avis du comité technique étant requis. Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité **A ADOPTÉ** la proposition du Maire ; **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois ainsi qu'il suit et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Emploi : agent aux espaces verts, à TNC à 17.50/35 ^{ème}	Emploi : agent aux espaces verts, à TNC à 29/35 ^{ème}
Grade : adjoint technique territorial, catégorie C	Grade : adjoint technique territorial, catégorie C
Ancien effectif : 1	Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 2	Nouvel effectif : 3

**LA VIE DE LA CITE : Nadine MOREAU, 1^{ère} adjointe
conseillère communautaire
Coordonnatrice communale pour le recensement INSEE 2022 de la population**

LES SERVICES A LA POPULATION
Gestion des salles municipales, des associations (autres que sportives et culturelles),
de l'informatisation de la bibliothèque

Octroi d'une subvention à l'UNC (achat housse de drapeau)

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** le versement d'une subvention à hauteur de 40 €, permettant le remboursement d'une housse de drapeaux confectionnée par la société Service Couture, au profit de l'UNC-AFN de TROUY et **DIT** que ladite dépense sera rattachée à la ligne « réserve », préalablement créditée au titre du BP 2021, section de fonctionnement – chapitre 65 – article 6574 du budget principal.

LES FINANCES : Didier GEORGES, 2^{ème} adjoint

LES FINANCES COMMUNALES

1- Délibération annuelle fixant le coût respectif des RODP et ROPDP 2021 du gaz

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** les conditions tarifaires 2021, assorties aux RODP et ROPDP dues par GRDF au titre de l'occupation du domaine public par Gaz Réseau Distribution France, tel qu'exposé ci-dessus et s'élevant respectivement à 1 105 € et 179 €, représentant ainsi un total de 1 284 €, imputable en recettes de fonctionnement aux chapitre 70 et article 70 323 de la section.

2- Reprise de provision comptable effectuée sur charges exceptionnelles DORET en 2019

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre Marc SOUDY) **A APPROUVÉ** d'une part, la reprise sur provision pour risque d'un montant de 5 587.75 €, constituée dans le cadre de l'exercice comptable 2019, puis d'autre part, le paiement direct des indemnités dues à chaque partie concernée, pour la somme totale de 9 426.67 € et **PRÉCISE** que les crédits en résultant sont à inscrire en recette au compte 7875 du Budget supplémentaire 2021 de la commune, s'agissant des écritures liées à la reprise sur provision, et au compte 678, s'agissant des écritures liées aux paiements instruits par le jugement.

3- Dégrèvement facultatif de TFPB - art 21 loi 2021-953 du 19 juillet 2021

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** l'option de dégrèvement temporaire concernant la TFPB 2021, introduite par l'article 21 de la LOI n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 et **PRÉCISE** que les dégrèvements finalement accordés aux propriétaires concernés, qui auront déposé une déclaration auprès des services des impôts avant le 1^{er} novembre 2021, resteront à la charge financière de la Commune, qui subira donc un manque à gagner au titre de ses recettes fiscales, encaissées au chapitre 73 – article 73111.

LES ECOLES : Rachel TANNEUR, 3^{ème} adjointe

LES AFFAIRES SCOLAIRES

1. Approbation de la Convention de financement relatif dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de Trouy

➤ demande de subvention « soutien de certaines cantines scolaires » dans le cadre du Plan Relance

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** la convention de financement d'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires prévoyant outre les engagements des signataires, le calendrier prévisionnel du déploiement, les modalités et le suivi de la convention :

- Un coût total de 27 260 € TTC
- Une demande de subvention à hauteur de 18 262 €

Dont un coût pour le volet équipements de 23 160 € TTC, soit une demande de subvention à hauteur de 16 212 (70%) et un coût pour le volet services et ressources numériques de 4 100 € TTC, soit une demande de subvention à hauteur de 2 050 € (50%) et **DIT** que l'opération sera, tant en dépenses qu'en recettes, inscrite au budget 2021 de la commune.

➤ **Actualisation du règlement intérieur des services périscolaires de la ville de Trouy**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il convient de modifier et de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires de la commune. Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires municipaux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté.

2. Approbation du montant facturable aux collectivités extérieures concernées au titre de la participation aux dépenses de fonctionnement émanant des dérogations scolaires accordées pour l'année scolaire 2020/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le principe de la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré pour un montant de **237.43 €** par enfant inscrit pour l'année scolaire 2020/2021 et **PRÉVOIT** la recette émanant des participations dues par les collectivités domiciliées à l'article budgétaire 74741 du chapitre 74 du Budget principal de la Commune.

LA VOIRIE : Le maire, Franck BRETEAU et Marc SOUDY, 4^{ème} adjoint

LA VOIRIE, LA SECURITE ROUTIERE, LA SIGNALISATION

Convention portant répartition des frais entre les riverains et la ville de Trouy pour les travaux de confortement de l'impasse au 25 B rue du 19 mars 1962 (jonction entre l'avenue du cabaret et le lotissement communal Champ de la pâture)

Les riverains-propriétaires de l'impasse, 25 B rue du 19 mars 1962 à Trouy Bourg, représentés par M. et Mme AUROY, ont formulé le souhait de la mise en enrobé de la voirie qui dessert leurs habitations et ce pour améliorer l'accessibilité, la sécurité et éviter nombre de désagréments en cas de mauvais temps. Considérant que cette impasse permettrait également de créer une liaison piétonne sécurisée entre le lotissement communal « Champ de la Pâture » qui se compose de logements seniors/PMR et le centre bourg. Considérant que cet aménagement revêt un intérêt public, Monsieur le Maire est favorable à la réalisation de travaux de VRD. Pour ce faire, un devis quantitatif estimatif a été demandé à la SAS AXIROUTE titulaire du MAPA n° 07-2018 portant sur les travaux de viabilisation du lotissement communal « le champ de la pâture - rue des Acacias ». Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A APPROUVÉ** le projet de convention tel que présenté ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention approuvée, laquelle fera l'objet d'un rendu-compte au prochain Conseil municipal et **DIT** que cet aménagement sera inscrit, tant en dépenses qu'en recette, au budget 2021 de la commune.

LE FUNERAIRE : Béatrice RATELET, 5^{ème} adjointe

LES AFFAIRES FUNERAIRES
Le cimetière, le funérarium

Approbation du projet d'agrandissement du cimetière

Considérant que le cimetière actuel, d'une contenance de 3690 m² ne peut suffire aux besoins d'une commune de 4 000 habitants, où la moyenne des inhumations, d'après le nombre constaté au cours des cinq dernières années, est de 11 ; Considérant que son agrandissement est donc indispensable ; Considérant que les parcelles limitrophes au cimetière actuel appartiennent à la Ville de Trouy et permettent en conséquence cet agrandissement ; Considérant les besoins susvisés, il y'a lieu de prévoir un agrandissement de 2 000 m² au minimum ; Considérant qu'il est situé dans un lieu élevé en zone UD du PLU ; Considérant qu'il est orienté à l'Est ; Considérant qu'il se trouve à plus de 35 mètres des habitations ainsi que des sources et puits les plus rapprochés ; Considérant que la réalisation du projet d'agrandissement du cimetière est confiée à ICA Aménagement, représentée par Monsieur Nicolas DUPUY, titulaire du MAPA N° 01-2021 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre VRD pour des travaux de voirie, d'aménagements, et de réseaux, sur la commune de TROUY ;

Vu les premières esquisses du projet qui prévoit

- 30 cases columbarium ;
- 40 caves urne ;
- 180 concessions ;
- Un aménagement paysager du côté des habitations pour former une rupture visuelle ;
- Et d'autres aspects techniques anticipés tels le traitement des sols au regard de l'interdiction dès 2022 de l'usage des pesticides et la mise en place de grave compactée et de gazon pour faciliter l'entretien.

Après avoir pris connaissance de ces documents et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité **A APPROUVÉ** sur le principe le projet d'agrandissement du cimetière de TROUY ET **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à lancer toutes les études nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur, pour vérifier la faisabilité dudit projet.

LA PROPTE URBAINE : Olivier MAUPETIT, Conseiller municipal délégué

LES ESPACES VERTS

Approbation du programme 2021 « Plantez le Décor »

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **A ACCEPTÉ** le devis N° PETR20213, concernant la commande de plants et de fournitures pour la plantation de haies champêtres à Trouy Bourg au niveau du bois saint Joseph et du site du château Rozé dans le cadre du programme « **Plantez le Décor** », animé par le PETR Centre-Cher et financé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, pour un montant de **753.34 €** à la charge de la commune.

**L'URBANISME : Didier GUICHARD, Conseiller municipal délégué
Délégué SDE 18**

LE PLUi

Avis du Conseil municipal sur l'arrêt du projet de PLUi par le Conseil communautaire de Bourges Plus

Le Conseil municipal après avoir délibéré **A DONNÉ** un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'agglomération de Bourges Plus notamment les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et le zonage qui concernent la commune, conformément à l'article R. 153-5 du Code de l'Urbanisme ; et **DEMANDE** à l'agglomération de prendre en compte les observations sur le fond et sur la forme du projet de PLUi telles qu'elles figurent dans le document annexé à la délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire a remercié l'assemblée et les services
et a levé la séance à 20 h 40.**

Les présentes délibérations sont consultables et communicables. Les délibérations mentionnées ci-dessus seront publiées dans le recueil des actes administratifs. Leur publication a pour effet de les rendre opposables aux tiers.

Trouy, le 01/10/2021



Le Maire,
Franck BRETEAU

A blue ink signature of Franck Breteau, consisting of several loops and a long horizontal stroke.